

Avant les congés d'été, la FSU vous propose un petit devoir civique de vacances à faire partager (voir p. 4)

La FSU 27 vous souhaite repos et excellentes vacances.

Editorial **LOI BLANQUER : Des reculs, mais toujours inacceptable !**

Au terme du débat parlementaire, la Commission Mixte Paritaire a trouvé, le 13 juin, un « accord » sur le contenu de la loi Blanquer (mal nommée « Ecole de la confiance »). Le texte va repasser pour vote devant chaque assemblée (Sénat et Assemblée Nationale) et, si le gouvernement n'amende pas le texte, il sera adopté définitivement.

La forte mobilisation de ces derniers mois aura permis de supprimer quelques mesures : les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) qui devaient regrouper des écoles à un collège disparaissent ; supprimé également le rôle hiérarchique du directeur d'école ; si la formation continue devient obligatoire pour les enseignants du second degré, elle ne sera pas en dehors des obligations de service...

Pour autant, la loi reste en l'état une vraie régression !

-Avec l'article 1 qui bride l'expression des personnels en évoquant « une exemplarité » dont la définition juridique est des plus floue.

-Avec l'instauration des Etablissements Publics Locaux Internationaux qui ouvre la voie à des établissements réservés à l'élite sociale.

-Avec une évaluation indépendante de l'Ecole assurée par le CNESCO qui disparaît au profit d'un Conseil sous dépendance ministérielle.

-De même pour la suppression des ESPE qui deviennent des INSPE sous la botte de directeurs nommés par le ministre.

-Avec le financement des écoles maternelles privées par les communes et un « cadeau » aux jardins d'enfants qui, pour 5 ans, leur permet de remplir l'obligation d'instruction.

En bref, cette loi est tout l'inverse de la conception de l'Ecole que porte la FSU.

Loi Blanquer, loi de « transformation de la Fonction Publique » : **LA Régression En Marche** continue. Si l'on ajoute à cela la future « réforme » des retraites, les raisons d'être, dès la rentrée, dans l'action ne manquent pas.

Patrick BEZAULT

ADHERENT(E)S DE LA FSU

UNE DATE A RETENIR

JEUDI 26 SEPTEMBRE

(voir p. 4)

LE CAPITALISME SAUVERA L'HUMANITÉ!



Sommaire : **Une :** Editorial **Page 2 :** Retraites **Page 3 :** Inégalités scolaires / Congrès national SNUIPP
Page 4 : 26 septembre / Réforme du Bac et du lycée / Privatisation d'ADP

SNASUB - SNE - SNEP - SNEPAP - SNES - SNETAP - SNICS - SNPES/PJJ - SNUAS/FP - SNUEP - SNUipp - SNUITAM - SNUPTEN - SNU/TEFI - SNUITER

La « concertation » s'est achevée sans la moindre présentation de projections des pensions dans le nouveau système. En l'absence de simulations, la FSU révèle ses propres chiffres, calculés à partir des régimes existants (agirc arco). Certes, on pourra nous objecter que ces chiffres ne seront véritablement valables que pour des personnes dont on calculerait complètement la pension dans un système par points, c'est à dire dans plusieurs dizaines d'années au vu des modalités de transition prévues. Il n'empêche, la baisse drastique des pensions qu'induit un système par points est significative, inquiétante et de nature à renforcer notre opposition à la réforme en préparation.

Professeur certifié ayant en moyenne sur sa carrière 10% de primes et heures sup. (taux moyen constaté)

	Projet Retraite par points		Calcul actuel avec le code des pensions		
	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10% de primes sur toute la carrière	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10% de primes sur toute la carrière	Taux de liquidation classique
43 ans de carrière	2 079,90 €	49,15 %	2 885,42 €	68,18 %	75,00 %
Perte de 805,52 € par mois soit une pension amputée de 27,9 %					
40 ans de carrière	1 889,71 €	44,65 %	2 281,49 €	53,91 %	59,30 %
Perte de 391,78 € par mois soit une pension amputée de 17,2 %					
38 ans de carrière	1 762,93 €	41,66 %	1 912,43 €	45,19%	49,71 %
Perte de 149,50 € par mois soit une pension amputée de 7,8 %					

Avec une carrière de 43 ans, la pension est amputée de 800 euros, près de 400 euros à 40 ans de carrière et 150 euros pour 38 ans de carrière.

Toutes ces projections montrent que la prise en compte des primes n'est absolument pas une compensation de la perte subie, en particulier dans des corps ayant peu de primes. Pour les professeurs des écoles, les professeurs documentalistes, les CPE, les PSY-EN, la perte serait encore pire puisque nous avons pris ici une moyenne de 10%, le taux de primes pour ces corps est beaucoup plus bas, autour de 4%.

Détails du calcul : Pour les corps de certifiés, PE, CPE, PEPS, PSY-EN, etc, dont la carrière en classe normale est parcourue en 26 ans avec un passage à la hors-classe obtenue après 6 mois au 11ème échelon. La carrière est donc estimée se terminer au nouveau 7ème échelon de la hors-classe (indice 821) avec une ancienneté dans cet échelon allant ainsi de 3,5 ans à 8,5 ans.

On considère que le salaire est composé de 10% de primes sur toute la carrière (c'est déjà un taux de primes élevé, il correspond par exemple pour un certifié au fait d'avoir une heure supplémentaire et une indemnité de professeur principal sur quasiment toute les années de sa carrière).

LA FSU REVENDIQUE

défense du Code des Pensions avec les propositions suivantes

- Réformer l'assiette des cotisations patronales en modulant le taux de cotisation en fonction de la politique d'emploi des entreprises et du rapport entre les salaires et la valeur ajoutée
- Taxer les produits financiers bruts des entreprises non financières et les produits financiers nets des banques ;
- Sécuriser l'emploi depuis l'entrée des jeunes dans la vie active jusqu'au maintien des seniors dans l'entreprise ;
- Supprimer les exonérations de cotisations patronales qui ne créent pas d'emploi et tirent les salaires vers le bas ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et non sur les prix ;

- Garantir le départ à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- Garantir un minimum de pension protégeant véritablement les salariés et fonctionnaires ayant eu des carrières courtes ;
- Prendre en compte la fatigue au travail, sa pénibilité en aménageant les fins de carrière (CPA) ;
- Obtenir de véritables « compensations » familiales et conjugales pour les femmes et réaliser l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- Prendre en compte les périodes de formation ;
- Prendre en compte la situation des polypensionnés : en particulier par la proratisation du calcul de la pension.

LA RETRAITE : des droits à préserver et à conquérir

un levier de solidarité à défendre

Le rapport annuel de l'Observatoire des Inégalités est sorti en début de mois. Il dresse un tableau dans divers domaines. Ci-dessous « L'essentiel du chapitre Education ».

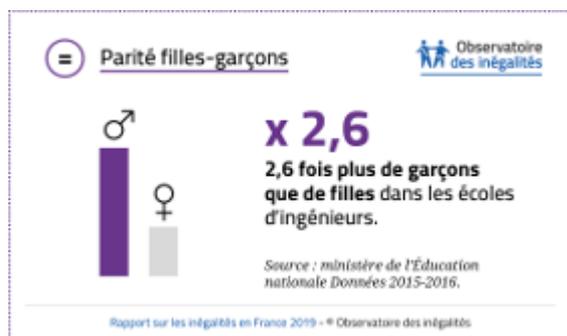
INEGALITES SCOLAIRES

Dès les petites classes, l'origine sociale des enfants influence fortement leurs résultats scolaires. **En CE2, les élèves les moins favorisés obtiennent une note moyenne de 57 sur 100 en français et 58 en mathématiques, pendant que le quart le plus favorisé atteint 87 et 85 respectivement** (ministère de l'Éducation nationale, 2017).

À la fin du collège, les inégalités sociales se traduisent par des orientations différenciées selon la catégorie sociale des parents. **Le taux d'accès en seconde générale ou technologique est deux fois plus élevé pour les élèves d'origine favorisée (84,8 % contre 42,4 %) que pour les élèves d'origine sociale défavorisée** (ministère de l'Éducation nationale, 2012).

Dans l'enseignement supérieur, les écarts se creusent encore. **Les enfants de cadres supérieurs sont 2,9 fois plus nombreux que les enfants d'ouvriers parmi les étudiants** (ministère de l'Éducation nationale 2017-2018) alors qu'ils sont presque deux fois moins nombreux dans la population totale. Les enfants d'ouvriers représentent seulement 12 % des étudiants, 7 % des élèves de classe préparatoire aux grandes écoles et 4 % des effectifs des écoles de commerce.

L'université opère en master pratiquement le même tri social que les grandes écoles : **si les enfants d'ouvriers composent 13 % des étudiants en licence, ils ne sont plus que 9 % en master et 7 % en doctorat**. Seule exception notable : en BTS, les enfants d'ouvriers sont représentés (24 %), à la hauteur de leur part dans la population.



En termes d'éducation, les filles ont dépassé les garçons. Elles composent 55 % des étudiants. Mais les filières qui conduisent aux emplois les mieux rémunérés restent dominées par les garçons. **Seuls 40,3 % des étudiants des filières scientifiques sont des femmes** (ministère de l'Éducation nationale, 2015-2016).

Et demain ? La situation des inégalités scolaires semble figée. Les filles ne progressent plus beaucoup dans les filières dites masculines de l'enseignement supérieur. La démocratisation sociale évolue peu. Les réformes scolaires actuelles (concernant la taille des

classes, l'orientation post-bac et les filières de lycées notamment) ne touchent pas à la manière de concevoir l'école. Pour réduire les inégalités sociales à l'école, il faudrait une volonté politique affirmée capable de bousculer le conservatisme des catégories diplômées. Et des moyens.

-La part de jeunes qui quittent l'École avec un faible niveau d'éducation –au maximum le Brevet- a diminué de 11,3% en 2007 à 8,9% en 2017, soit une baisse de 2,4% sur dix ans.

-Dans l'enseignement supérieur, la part des enfants d'ouvriers ne progresse pas. Elle est de 12,2% en 2017, un niveau identique à la situation de 2007, mais il est vrai aussi que la part d'ouvriers diminue dans la population.

CONGRES NATIONAL SNUIPP

Néo-congressiste je suis !

« PERPIGNAN ! NOUS VOILA ! » Enfin, devrais-je dire : « Palais des congrès de Perpignan, NOUS VOILA ! » Car nous n'aurons pas le temps de voir autre chose de la semaine malheureusement. Même le plan baignade n'a pu voir le jour...

En effet, cette semaine fût riche. Première réunion de présentation du congrès aux jeunes nouveaux le lundi. Première réunion de tendance ce même jour, le soir. Je découvre des points de tensions... les débats risquent d'être tendus, mais constructifs ! Unité action... Ecole émancipée... Deux tendances majoritaires.

Mardi de débats généraux ! Des sections présentent leurs volontés, synthétisent les principaux points de tensions lors de leurs congrès départementaux, avancent des idées nouvelles. Nous sommes 500 !

Mercredi de synthèse : nous nous répartissons par commissions, par thèmes et discutons à nouveau suite aux synthèses de tous les amendements issus des congrès départementaux proposées par l'équipe nationale. Certains ajouts font l'unanimité, d'autres non... Les débats vont se poursuivre !

Jeudi de plénière : Les textes finalisés issus de la synthèse du mercredi sont proposés en plénière à tous les membres du congrès. Même si les points sensibles semblent moins nombreux, il en reste. Nous votons alors des propositions maintenues par certaines sections qui n'ont pas fait l'unanimité. La machine se lance, les cartons de vote se lèvent, les compteurs se déploient, le verdict tombe. Amendements refusés, modifiés ou acceptés. L'équipe nationale se plie en 4 pour répondre aux attentes de chacun. Quel exemple de processus démocratique ! J'adore !

Au final, les thèmes sont votés. La même machine repart et le verdict est clair : 99% de vote POUR ! C'est l'ovation !

Vendredi de retour : Mais avant de partir, nous votons la nouvelle équipe nationale, le texte « action » et nous nous serrons tous une dernière fois les coudes, fiers du travail accompli, reconnaissants envers les collègues du 66 pour l'organisation au top de ce congrès.

Voilà... C'est fini ! Pour le congrès mais pour moi, c'est le commencement. Ce congrès m'a permis de mettre du sens à mon engagement, de me conforter dans l'idée que l'unité fait la force, même avec des divergences ; que lorsqu'on communique, débat, on avance. C'est possible !

Adrien SAUVAGE

26 SEPTEMBRE :

La FSU 27 invite ses adhérent(e)s à débattre afin de repenser notre manière d'agir ensemble et de renouveler notre action collective.

Des politiques libérales qui exacerbent les inégalités, une crise économique qui maintient un chômage élevé et une précarité croissante, une crise du « politique » qui accentue la perte de repères... tout ceci n'est pas sans impacter le syndicalisme et interroger son efficacité dans le même temps où les « gilets jaunes » semblent réussir plus là où il peine.

La FSU a la volonté de concourir à un syndicalisme rassembleur et majoritaire, porteur d'une ambition de transformation sociale : dans une période où le progrès social est attaqué comme jamais depuis des décennies, comment faire aboutir cet objectif.

Dans la perspective du congrès de la FSU, nous vous proposons de participer à cette réflexion collective : notre nombre permettra une un enrichissement de ce débat.

Cette journée sera animée par Laurent FRAJERMAN de l'Institut de Recherches de la FSU.

Pour participer à cette journée ouverte à chaque adhérent(e) inscrivez-vous sans attendre à :

fsu27@fsu.fr

Vous recevrez au début du mois de septembre toutes les précisions utiles.

CONTRE LA PRIVATISATION D'AÉROPORTS DE PARIS

Poursuivant sa logique purement libérale, le gouvernement fait le choix de privatiser certaines entreprises afin de « financer » l'Etat. Curieuse politique que de vendre des biens qui rapportent et qui, souvent, ont un rôle économique majeur. Il en est ainsi d'Aéroports de Paris (ADP).

250 élus de plusieurs partis s'opposent à cette privatisation et ont provoqué, pour la 1^{ère} fois, la procédure pouvant invalider cette volonté gouvernementale de brader des pans entiers de notre économie.

Pour cela, il faut que 1/10^e du corps électoral (4,7 millions d'électeurs) se prononce contre la privatisation d'ADP dans les 9 mois à venir.

Pour participer, il suffit de se rendre en ayant sa carte électorale à l'adresse :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Le lien est disponible sur le site FSU 27.

Un petit devoir de vacances à faire et à partager avec ses connaissances sans aucune modération.

Réforme du bac et du lycée : le SNES-FSU maintient la pression contre ce projet inégalitaire

Après la journée de grève du 9 mai, à l'appel de l'Intersyndicale Fonction Publique, la FSU a appelé à une manifestation nationale de l'Éducation le samedi 18 mai, manifestation qui a rassemblé environ 10000 personnes et a permis de montrer la persistance et la profondeur de la colère face aux réformes en cours, à la faiblesse des salaires et à des prévisions de rentrée catastrophiques. Les parents d'élèves qui ont défilé à nos côtés partagent notre volonté de réformes améliorant le système scolaire à rebours de ce que veut imposer J.M. Blanquer.

L'annonce du Ministre de l'Éducation du retrait de l'article de loi instituant les établissements publics des savoirs fondamentaux, celle d'ouverture de négociations sur les salaires, sont à mettre au compte des mobilisations.

Pour autant, la réforme du lycée, accompagnée de celle du bac, continue à être imposée à marche forcée, malgré l'opposition de la plupart des collègues. Les inégalités d'implantation des enseignements de spécialité et des options de la réforme du lycée, les difficultés d'emploi du temps, tant pour les enseignants que pour les élèves, le rythme effréné des évaluations et un baccalauréat à valeur locale ; les familles de métiers et la promotion du tout apprentissage en voie professionnelle ; jusqu'aux incidents récents qui ont marqué Parcoursup ; les sureffectifs des classes et les suppressions de postes en collège : tout concourt à accroître les inégalités.

Devant la gravité de la situation, et après de nombreuses alertes au Ministre, le SNES-FSU, a appelé, au sein d'une intersyndicale large, soutenue par les organisations lycéennes et par la FCPE 76, à la grève le 17 juin, premier jour des épreuves du baccalauréat. Dans l'académie, 40% des enseignants de lycée étaient grévistes et dans certains lycées les taux atteignent plus de 50%.

Et si le Ministre persiste à ne pas nous entendre, nous n'en resterons pas là.

Cécile CHANDAVOINE